

Année de Spécialisation Interdisciplinaire en Gériatrie et Psychogériatrie

DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Gestion des services et structures spécialisés

CODE : UE1/2-11

Catégorie : Paramédicale	
Section / Spécialisation : Interdisciplinaire Gériatrie et Psychogériatrie	Sous-section / Finalité / option :
Implantation : Campus Erasme Téléphone secrétariat : 02/560.29.18	
Cycle : 1 Bloc d'études : Situation dans la formation : ■ 1 ^{er} quadrimestre ■ 2 ^{ème} quadrimestre Niveau du cadre européen des certifications : Niveau 6	Unité(s) d'enseignement pré-requise(s) : / Unité(s) d'enseignement co-requise(s) : / Volume horaire : 70h Nombre de crédits ECTS : 4 Obligatoire ou optionnelle : Obligatoire Langue d'enseignement : Français Langue d'évaluation : Français
Responsable(s) de l'UE : <i>Mme Coûteaux</i>	Titulaire(s) des Activités d'Apprentissage : <i>Mr Pincé</i> <i>Mme Delo</i>
CONTRIBUTION AU PROFIL D'ENSEIGNEMENT :	
En regard de l'ensemble du programme de formation, l'UE contribue au développement des compétences et capacités suivantes :	
Compétences : Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires Compétence 3 : Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives Compétence 4 : Concevoir des projets d'interventions interdisciplinaires adaptés à la complexité des situations	
Capacités : 2.1. Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité 2.2. Respecter les règles déontologiques propres à la profession 2.3. Intégrer une démarche éthique dans le respect du projet de vie 3.1. Promouvoir la démarche qualité	

- 3.2. Assurer la participation de tous les acteurs dans les prises de décisions relatives à la gestion quotidienne
- 3.3. Développer la collaboration interdisciplinaire
- 4.1. Recueillir les données spécifiques relatives à la situation
- 4.2. Etablir un bilan à partir de l'analyse des données
- 4.3. Planifier en collaboration un programme d'interventions tenant compte des priorités d'action
- 4.4. Evaluation le processus et les résultats de l'intervention

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPECIFIQUES

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable :

- de citer et différencier les possibilités d'accueil et d'hébergement des aînés en Communauté Française
- de réaliser une analyse des lieux d'accueil sur base de la législation (cadre en personnel, aspects architecturaux, aspects socio-culturels, ...)
- d'identifier les aspects opérationnels obligatoires ou non de l'exploitation d'une maison de repos

L'étudiant sera capable, pour l'activité d'apprentissage :

UE1/2-11-1 Politique de santé et structures de soins aux personnes âgées

- d'identifier les aspects opérationnels obligatoires ou non de l'exploitation d'une maison de repos
- de démontrer une connaissance des possibilités d'accueil et d'hébergement des aînés en Communauté Française
- de se référer à la législation en matière d'accueil et de soins pour personnes âgées pour analyser une structure existante
- d'analyser la gestion de structures d'accueil en se référant à la législation
- de créer un modèle théorique d'établissement (avec notions de l'exploitation financière de ce dernier – les données financières et comptables de base n'étant pas acquises).
- de conseiller en matière d'alternatives à l'institutionnalisation
- d'exemplifier des initiatives d'intégration ou de maintien de la personne âgée dans la communauté

CONTENU SYNTHETIQUE

UE1/2-11-1 Politique de santé et structures de soins aux personnes âgées : Mr Pincé (70h)

- Législation relative aux MRPA et MRS des structures d'accueil et d'hébergement pour aînés en Belgique. Réglementation de la Cocof, de la Cocom et du Fédéral des structures d'accueil et d'hébergement pour aînés
- Financement des MRPA et MRS
- Relations avec les organismes assureurs
- Analyse des structures d'accueils et d'hébergement pour personnes âgées
- Application des réglementations à la création de structures d'accueils et d'hébergement pour personnes âgées
- Hygiène et sécurité alimentaire, Gestion des déchets
- Législation relative à la sécurité et à la protection contre l'incendie

METHODES D'APPRENTISSAGE

Exposés

Apprentissage par projet (Travaux pratiques)

SUPPORTS DE COURS			
Support		Obligatoire	En ligne
Politique de santé et structures de soins aux personnes âgées		Oui	Oui

MODALITES D'EVALUATION			
Types d'évaluations :			
	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	Adaptation Covid
UE1/2-11-1 Politique de santé et structures de soins aux personnes âgées	Examen écrit (50%) dont la réussite conditionne l'accès aux travaux pratiques. Rapport de Travaux pratiques (50%)	Examen écrit (50%) Rapport de Travaux pratique (50%)	Examen écrit (50%) Rapport de Travaux pratique (50%)

Evaluation spécifique de l'unité d'enseignement :

Un jury propre à l'UE décide de la réussite de l'unité d'enseignement sur base des conditions suivantes :

- Toute activité d'apprentissage non présentée par l'étudiant entraînera l'annulation de l'octroi des crédits de l'unité d'enseignement concernée

La prestation du stage (UE1/2-12 AIP: Enseignement clinique, stages et séminaires : MRS organisation et gestion) et la rédaction du rapport sont des prérequis à la participation aux travaux pratiques.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire. Les travaux pratiques sont non remédiables.

SOURCES DOCUMENTAIRES			
Utilisées par l'enseignant :			
Cf. bibliographie du cours en fin de support de cours			
Proposées à l'appui du travail personnel de l'étudiant :			
UE1/2-11-1 Politique de santé et structures de soins aux personnes âgées			
SPW, Départements des aînés et de la famille, Direction des aînés, DG05, Réglementation applicable à l'hébergement et à l'accueil des aînés en Wallonie, Coordination officieuse 25/04/2014			
Législation COCOM			
SPW, Départements des aînés et de la famille, Direction des aînés, DG05, Réglementation applicable à l'hébergement et à l'accueil des aînés en Wallonie, Coordination officieuse 25/04/2014			
Législation COCOM			